

27^{ÈME} CONGRÈS DE L'ANEM, BONNEVILLE (74)
6, 7 ET 8 OCTOBRE 2011

-
RETRANSCRIPTION DU DISCOURS DE CLÔTURE DE
VINCENT DESCOEUR, DÉPUTÉ DU CANTAL ET
PRÉSIDENT DE L'ANEM

« L'annonce, par le ministre Bruno Le Maire, de réunir le Conseil national de la montagne (CNM) le 17 novembre est une très bonne nouvelle. C'est, de toute évidence, un signal fort qui nous oblige à faire en sorte que le CNM produise et propose. Les propos du ministre nous obligent. C'est pour nous la possibilité demain de demander une légitime adaptation des dispositions législatives et des normes réglementaires dans des secteurs aussi essentiels que sont par exemple l'école ou l'hébergement touristique. L'ANEM va pouvoir s'emparer du sujet afin que ces normes ne soient pas un frein au développement des territoires de montagne.

Un point que nous n'avons pas beaucoup abordé, au cours de ce 27e congrès, est celui de l'auto développement, c'est-à-dire la capacité que l'on a de pouvoir se développer soi-même. Dans la foulée de la loi Montagne, un certain nombre d'outils l'ont permis. Là aussi par l'intermédiaire du CNM, peut-être, nous pouvons imaginer comment avoir de nouveaux moyens qui puissent répondre justement à cette envie de la montagne de s'auto développer.

Cela m'amène à la question des territoires de projets. Au cours des réunions départementales, nous avons pu, avec Chantal Robin-Rodrigo, mesurer le traumatisme qui avait accompagné la publication de bon nombre de schémas départementaux de coopération intercommunale. Certains ayant oublié quelques préceptes de base et plusieurs étant caractérisés par un gigantisme qui ne permet pas à la montagne de s'y retrouver. Je crois qu'au travers des réponses que nous a apportées le ministre nous avons pu percevoir l'affichage d'une volonté d'essayer, partout où cela était nécessaire, d'accorder une attention un peu plus particulière aux situations. Là aussi, l'ANEM a le devoir de répondre à l'offre de service qui a été faite et, à compter de cet instant, de répondre aux situations quelque peu critiques que l'on peut entendre dans certains départements. Elle est tout à fait dans son rôle en assurant le relais vers le ministre et en s'appuyant sur la promesse de Philippe Richert, chargé des Collectivités territoriales, de donner du temps au temps partout où c'est nécessaire.

Je pourrais revenir juste un instant sur le discours de Bruno Le Maire. Il a lui aussi abordé la question du très haut débit. Sa lecture allait tout à fait dans notre sens: la montagne a besoin du très haut débit. Un dispositif existe pour déployer la fibre dans les zones les plus densément peuplées, mais la question de la desserte des zones qui le sont moins reste entière. De ce point de vue, notre intention de déposer une proposition de loi est la bienvenue, parce qu'à défaut de susciter l'enthousiasme des opérateurs, cela aura au moins le mérite de poser la question des solutions transitoires à la montée en débit, des solutions alternatives, et de celle qui est centrale: la manière d'abonder le fonds d'aménagement numérique. Si l'on veut demain pouvoir déployer le haut débit hors des zones les plus densément peuplées cela passe, en effet, par la capacité à se doter de ressources annuelles.

Nous avons également entendu les propos de Bruno Le Maire sur l'agriculture de montagne, comme une priorité dans la négociation de la prochaine politique agricole commune (PAC). Il faut bien comprendre qu'une PAC au même niveau que la précédente, cela passe par une grande capacité à convaincre nos partenaires européens. C'est ce qui a été fort bien résumé par le ministre, la question de l'agriculture de montagne est une question politique. Nous faisons nôtre cette remarque.

Avant d'arriver à Bonneville, j'avais tendance à dire que la montagne s'interroge. La montagne pouvait douter de l'écoute et de la sincérité de ses interlocuteurs. Le sujet du déploiement du haut débit l'illustre parfaitement. Aujourd'hui, à l'issue de ce congrès, une partie de mes doutes s'est un peu dissipée. Nous avons été confortés dans l'idée que l'objet de l'Association est juste et que nous avons raison de nous engager pour la montagne. Ma conviction personnelle est que nous avons de la chance d'habiter en montagne mais, immédiatement après, il faut être capable de dire que non seulement nous avons de la chance d'y vivre mais la montagne est aussi un atout pour les autres habitants de ce pays. La montagne est tout sauf un conservatoire. La montagne est un territoire qui doit évoluer et pourquoi pas être un laboratoire, un endroit où l'on prend des initiatives. La loi Montagne peut envisager une deuxième vie. Elle reste et doit rester une priorité nationale. N'attendons pas que d'autres la réclament pour nous. C'est à nous de l'exiger. »

Vincent Descoeur, Président de l'ANEM et Député du Cantal